



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

justice : personnel

Question écrite n° 29924

Texte de la question

M. André Gérin appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le statut des agents des centres de rétention administrative. Depuis 1984, le service de gestion des CRA est confié à des agents vacataires de l'administration pénitentiaire et des arbitrages ministériels indiquent la répartition des compétences entre ce service et ceux du ministère de l'intérieur et de la défense. En 1998, le tribunal administratif de Strasbourg a conclu au bien-fondé de la demande d'un gestionnaire d'un CRA tendant à l'obtention du statut de contractuel dans les conditions du décret du 17 janvier 1986 relatif aux agents non titulaires de l'Etat et du code des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel. Il semblerait, au regard des témoignages du syndicat autonome des centres de prévention administrative et judiciaire, que les agents des CRA se heurtent à certaines difficultés pour obtenir l'attribution de ce même statut de contractuel. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir porter à sa connaissance le bilan d'application de cette mesure et l'informer de l'état d'avancement de la procédure engagée pour répondre aux aspirations des personnels concernés.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire l'attention qu'elle porte aux personnels vacataires des centres de rétention administrative. Le jugement du tribunal administratif de Strasbourg du 30 décembre 1998, dont l'administration n'a pas interjeté appel, mentionne que tous les agents exerçant un emploi permanent à temps incomplet dans les centres de rétention administrative ont la qualité d'agents contractuels régis par le décret du 17 janvier 1986. On dénombre actuellement 85 personnels employés par ces centres. Le ministère de la justice prend actuellement toutes les mesures nécessaires visant à engager rapidement la contractualisation de ces agents.

Données clés

Auteur : [M. André Gerin](#)

Circonscription : Rhône (14^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29924

Rubrique : Ministères et secrétariats d'etat

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 1999, page 2943

Réponse publiée le : 19 juillet 1999, page 4452